

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu en Mairie de PRADINES.

Le Mardi 23 Juin 2026 à 20H00 à la Mairie de Pradines.

Veuillez agréer l'expression de ma considération distinguée.

A PRADINES, le 18 Juin 2026.



A L' ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente du Conseil Municipal.
- « Le 5 à 10 minutes chrono » : Restitution des commissions
- Echos de la COPLER.
- Présentation par Justine MOLLEN de la démarche « Centres-Bourgs/Petites Villes de Demain ».

✓ **Délibérations et décisions**

- Approbation du projet de rénovation et d'extension de la salle des fêtes et l'acquisition du garage.
- Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie 2026.
- Soutien financier à l'organisation du Tour du Pays Roannais.
- Approbation des nouveaux tarifs des services périscolaires.
- Approbation du règlement des services périscolaires 2026-2027
- Délibération autorisant le recours au contrat d'apprentissage
- Délibération autorisant le recours au contrat aidé Parcours-Emploi-Compétences.
- Modification des options pour l'adhésion à la compétence optionnelle « Eclairage public » pour les terrains de sports.
- Avenant au groupement d'achat d'énergies et d'effacement électrique du SIEL

✓ **Informations & débats**

- Information des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal.
- Désignation des délégués des commissions « COPLER »
- Désignation de deux membres de la Commission intercommunale des impôts directs.
- Information des travaux réalisés par l'association « Petits sabots et Grandes oreilles » conditionnant le versement de la subvention votée le 07/047/2026.

✓ **Questions diverses**

Fait à PRADINES, le 18 juin 2026
Le Maire,
Jean-Marc HETSCH.



POUVOIR

Je soussigné(e)..... donne pouvoir à :
- De me représenter à la réunion du Conseil Municipal de
Convoqué pour le
- De prendre part à toutes les délibérations
- D'émettre tous les votes et signer tous les documents
Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (validité : trois reports au maximum) auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.
Fait à Le